



Séance du Conseil Municipal du 16 juin 2025 - 18 h 00 - convocation du 11 juin 2025

DÉLIBÉRATION N° 25-035

CESSION AU DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE DES PARCELLES AI 590 ET AI 592

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de construction d'une maison des internes par le Département de l'Ardèche sur la commune. La partie restante du terrain communal sur laquelle est construite la maison médicale a été naturellement choisi. Une division parcellaire a été effectuée à l'issue de laquelle 3 nouvelles parcelles ont été créées avec les numéros :

- AI 590 pour une superficie de 233 m²
- AI 592 pour une superficie de 463 m²
- AI 589 pour une superficie de 282 m²

Les parcelles AI 590 et AI 592 d'une superficie totale de 696 m² font l'objet de cette cession au Département de l'Ardèche pour un prix total de 100 000 Euros.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **APPROUVE** la cession des parcelles AI 590 et AI 592 pour une valeur totale de 100 000 Euros au Département de l'Ardèche.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié avec faculté d'être substitué.
- **TRANSMET** : un exemplaire de la délibération à Madame la Préfète de l'Ardèche pour visa, à Monsieur le Président du Département de l'Ardèche ainsi qu'au Comptable Public pour sa comptabilité.

.....

Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - CORTIAL - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE - ROUX

Formant la majorité des membres en exercice

Procuration : M. CUER pour M. MAZZINI

Absent(s) : Mrs MONTCHAUD et ROUX

Secrétaire de Séance : M. MENARD

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
Votes POUR : 13
Votes CONTRE :
Abstentions :

Le Maire,


Eric CUER

Le secrétaire de séance,

